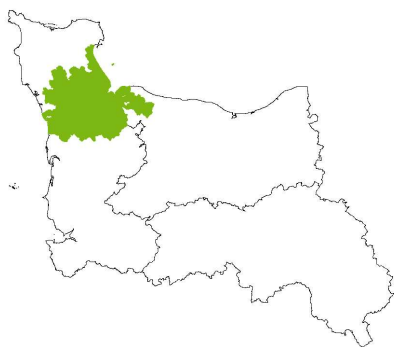


Octobre
2011



Décret portant renouvellement de classement du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
n° 2010-151 du 17 février 2010

Le Parc en chiffres

- 2 départements : Manche, Calvados
- ▶ 150 communes
 - ▶ 146 650 ha
 - ▶ 74 000 habitants
 - ▶ 84 espèces protégées

Sa particularité

une zone humide recouvrant 30 000 ha de zones humides dont une très grande majorité classés en Natura 2000.

La charte 2010-2022 du Pnr a été reconnue en tant qu'Agenda 21

Le Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin est opérateur Natura 2000 des sites :

- ▶ des Marais du Cotentin et du Bessin
 - Baie des Veys (FR2500088)
- ▶ du havre de Saint-Germain-Sur-Ay
 - Landes de Lessay (FR2500081)



Marais de Graignes

Un exemple de gestion

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, date de 1991. Il est le fruit d'une longue réflexion de l'ensemble des acteurs d'une vaste dépression humide de près de 30 000 ha de la Manche et du Calvados. Zone humide de réputation européenne et internationale (Ramsar, Natura 2000, et 3 réserves naturelles), elle est un exemple de gestion multipartenaire. La révision de sa charte a confirmé les orientations initiales et lui a valu le renouvellement de la marque en 1998, puis en 2010. A cette occasion son territoire a été étendu. Il couvre maintenant 146 650 ha.

Les marais intérieurs

Les vallées de l'Aure, l'Ay, la Douve, la Taute, la Vire, ainsi que les Marais de la côte Est abritent une grande diversité d'habitats naturels. Parmi les plus remarquables, on peut distinguer : les prairies tourbeuses, les fossés et cours d'eau. Profondeur et types de tourbe, pratiques agricoles et niveaux d'eau sont les trois principaux facteurs influençant la répartition de la végétation. Leurs variations génèrent une extraordinaire biodiversité qui place les marais du Cotentin et du Bessin parmi les plus riches zones humides de France.



Marais blanc Carquebut



©Stamias Fautré

Pointe de Brévands



©Thierry Houyel

Mont de Doville



©Thierry Houyel

Magneville



©Thierry Houyel

Marais vert

Fiche actualisée le 23 septembre 2011

**DREAL
de Basse-Normandie / Service
Ressources naturelles, Mer et
Paysage (SRMP)**

10 boulevard du général Vanier
14006 Caen cedex
Tél. 02.50.01.83.00 - fax 02.31.44.59.87

**Parc naturel régional des Marais
du Cotentin et du Bessin**
www.parc-cotentin-bessin.fr

Le littoral

Dunes, prés-salés, estuaires constituent des points d'attraction majeurs dans le paysage du Parc. Les vastes étendues de sables et de vases et leur frange de prés-salés, tant dans le havre de Saint-Germain-sur-Ay qu'en baie des Veys foisonnent d'une vie pourtant parfois difficile à déceler. Leur importante productivité alimente notamment les nurseries de poissons marins.

Les landes

Installées sur un plateau de grès et de placages de sables, très peu fertiles, les landes se caractérisent par une végétation fruste, le plus souvent rase. C'est à la fin de l'été, avec la floraison des bruyères et des ajoncs, que ce paysage est le plus spectaculaire. La grande majorité de ces landes se développe en sous-bois ou dans les clairières des forêts de Pins maritimes.

Le maillage bocager

Sur les 146 650 hectares que recouvre le territoire du Parc naturel régional, le bocage développe son réseau de haies sur 115 000 hectares. C'est dire son importance. Trois types de bocage peuvent être identifiés : l'ancien bocage à orme dégradé par la graphiose, le bocage à chêne bien structuré et le bocage à chêne dégradé.

Source PNRMCB

La charte 2010-2022

Le projet de territoire exprimé dans la nouvelle charte s'articule autour de quatre objectifs suivants :

1. Gérer et préserver notre biodiversité et notre ressource en eau pour les générations futures :
 - ▶ Conforter la biodiversité en prenant en compte les différents usages ;
 - ▶ Assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau
2. Maintenir et améliorer l'attractivité de notre cadre de vie :
 - ▶ Agir sur les paysages de demain ;
 - ▶ Promouvoir des projets de développement durable du territoire ;
 - ▶ Développer une nouvelle approche de l'habitat
3. Utiliser l'environnement comme atout pour le développement économique :
 - ▶ Stimuler les filières et les initiatives locales ;
 - ▶ Développer une stratégie touristique autour des loisirs de nature et de la découverte des patrimoines ;
 - ▶ Intégrer la performance environnementale dans les pratiques des acteurs économiques ;
 - ▶ Poursuivre le développement des énergies locales renouvelables
4. Cultiver notre appartenance au territoire pour être acteurs de notre projet et s'ouvrir aux autres :
 - ▶ Mieux connaître nos Patrimoines ;
 - ▶ Développer une politique d'information et d'éducation au territoire ;
 - ▶ Créer du lien et faciliter l'implication des citoyens ;
 - ▶ Transférer nos expériences et agir avec d'autres territoires au niveau national et international.

L'action du parc est développée dans une démarche renforcée :

- ▶ d'innovation et d'expérimentation,
- ▶ de transfert et d'impulsion auprès des collectivités du Parc,
- ▶ de mutualisation, d'échange de pratique, d'animation de réseaux.